



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires

OBJET : Pacte stratégique régional 2023-2030 et contrat 2023-2026 avec la Région des Pays de la Loire

EXPOSE

Dans le prolongement du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) approuvé le 7 février 2022 et du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région 2023-2027, la Région des Pays de la Loire a souhaité poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré au bénéfice de ses habitants.

La Région des Pays de la Loire propose d'établir avec chaque territoire un pacte stratégique afin de permettre la rencontre entre les orientations régionales et les stratégies locales, favoriser les coopérations locales, œuvrer en faveur de l'équité territoriale et assurer une transparence et une lisibilité de l'action régionale sur les territoires.

Pour l'accompagnement des projets du territoire issus de ce pacte, la Région s'appuie sur deux grands principes fondateurs la transition écologique et environnementale et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle axe son intervention sur 3 thématiques : l'emploi et l'économie, la jeunesse et la transition écologique.

A partir d'un diagnostic qui inventorie toutes les interventions régionales menées sur le territoire sur la période 2016-2021, des orientations et axes d'intervention partagés avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval sont établis dans ce pacte pour la période 2023-2030.

Sur la base de ce pacte, la Région des Pays de la Loire propose un premier contrat qui réserve une dotation régionale de 1 332 600 € au territoire sur la période 2023-2026 dans le cadre d'un partenariat direct avec la communauté de communes.

Il est proposé d'affecter cette dotation régionale au cofinancement de la réhabilitation et extension de la piscine intercommunale Espace Dauphins à Châteaubriant.

Ce projet s'inscrit en effet pleinement dans les orientations régionales en facilitant l'apprentissage de la natation pour la jeunesse, en portant attention aux situations de handicap des usagers, en améliorant la performance énergétique et la maîtrise de la consommation d'eau et en renforçant l'attractivité économique du territoire.

Le pacte et le contrat sont joints en annexe à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 20 juin dernier.

DECISION

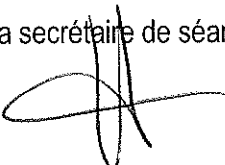
Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le pacte stratégique régional qui fixe les orientations et axes partagés avec la Région des Pays de la Loire sur la période 2023-2030 ;
- d'approuver le contrat Pays de la Loire 2026 qui précise le projet qui pourra bénéficier d'une dotation régionale de 1 332 600 € sur la période 2023-2026 : la réhabilitation et extension de la piscine intercommunale Espace Dauphins à Châteaubriant ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

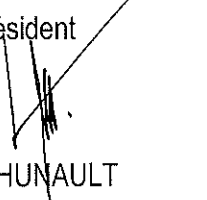
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAU"LT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAU"LT